Tout, tout, tout et le reste…
…sur la normalisation

La normalisation est un véritable atout, à condition toutefois de bien comprendre et interpréter les normes, savoir les différencier des réglementations, et de connaître les grands rouages du système d'élaboration. Loin d'être une contrainte coûteuse - c'est malheureusement comme ça qu'elle est trop souvent perçue - la normalisation est, au contraire, un outil majeur d'ouverture des marchés, ainsi qu'un mode de preuve de conformité privilégié au service des économies nationale, européenne et internationale.
La norme est un outil formidable, à condition de se l'approprier.

Qu'est-ce que la norme ?

La norme fixe les conditions dans lesquelles une opération sera réalisée, un objet exécuté, un produit élaboré ou un service rendu. La normalisation peut ainsi s'entendre comme un document de référence sur un sujet donné, dont il reflète l'état de l'art, de la technique, et du savoir-faire. Elle fournit des caractéristiques, des techniques et des méthodes de fabrication, d'analyse ou d'essais, qui peuvent s'appliquer à un produit, une activité, ou à un résultat à atteindre.

Caractéristiques techniques de la norme

- Élaboration consensuelle,
- Application le plus souvent volontaire, ☺
- Émanation des organismes de normalisation
- Apport de solutions à des questions techniques et commerciales intéressant une collectivité,
- Champs étendus à tous les domaines de l'économie

A quoi sert une norme ?

☺ ***Elle joue un rôle essentiel dans les échanges commerciaux*****,** en facilitant la libre circulation des produits. La référence à la norme dans les transactions commerciales, publiques ou privées, dans un cadre national, européen, ou mondial, donne accès aux marchés.
☺ ***Elle facilite les choix stratégiques de l'entreprise,*** car c'est un outil qui permet, de resserrer le nombre de types de produits existants et d'augmenter les volumes de production sur des séries plus longues.
☺ ***Elle favorise la protection des consommateurs :*** en tant que facteur important de l'amélioration de la qualité des produits et des services offerts aux consommateurs. Elle permet d'appliquer, des méthodes reconnues, pour obtenir un niveau optimal de qualité, de fiabilité et de sécurité et valorise les produits aux yeux des consommateurs.
☺ ***Elle facilite une certaine rationalisation de la production,*** car les entreprises peuvent mettre à profit le résultat condensé d'années d'expérience, pour obtenir des produits conformes, compatibles et interchangeables, et de mieux gérer leurs approvisionnements et leurs stocks.
☺ ***Elle peut favoriser l'application de la réglementation*** lorsqu'elle fournit les moyens techniques permettant de satisfaire aux exigences de sécurité réglementaires, par exemple en matière de sécurité, de santé ou de réglementation du travail.

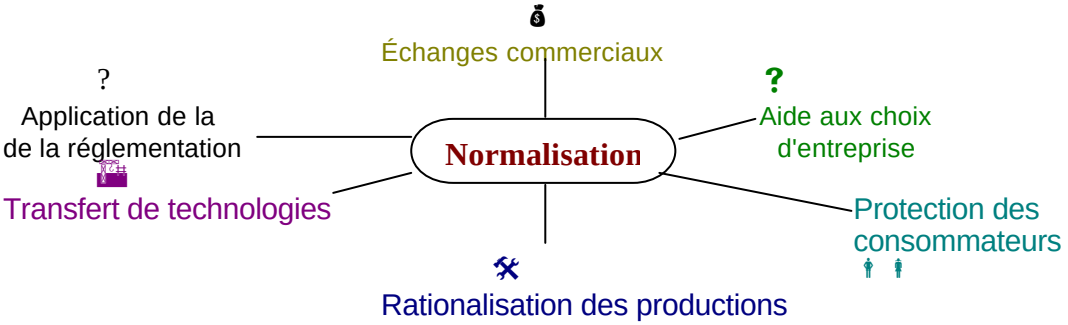

Norme et réglementation

L'application des normes n'est que très rarement obligatoire.
Leur mise en oeuvre facilite le respect des exigences essentielles contenues dans les réglementations

Sur 28000 références normatives inscrites au catalogue AFNOR, 3000 normes sont élaborées en application de la réglementation -soit 10%-, et 500 sont d'application obligatoire, soit moins de 2%. Certaines normes sont d'application obligatoire, soit sur la base de l'article 12 du décret de janvier 1984 relatif au statut de la normalisation, soit exceptionnellement au titre d'une réglementation communautaire –comme c'est le cas pour la directive « produits de construction »- soit pour d'autres raisons ponctuelles, sans possibilité d'autres solutions, ce qui les rend obligatoires de fait.

Article 12 du décret de 84 (normes d'application obligatoire)
- Ordre et sécurité publiques
- Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux
- Préservation des végétaux
- Protection des trésors nationaux
- Exigences impératives (efficacité des contrôles fiscaux, loyauté des transactions commerciales, défense du consommateur)

Référence aux normes dans les réglementations techniques nationales
- Dans des textes ponctuels
- En application des réglementations
- Dans le cadre des marchés publics

Citation à titre d'exemple indicatif dans les circulaires

Les directives européennes

Les directives ne fixent pas de spécifications techniques précises. Elles imposent des exigences essentielles, renvoyant aux normes pour l'application technique. Il reste, bien entendu, toujours indispensable de disposer de spécifications techniques détaillées, mais c'est un rôle dévolu à la normalisation européenne harmonisée, qui définit les moyens et solutions techniques appropriées pour appliquer les prescriptions des directives.

La conformité à la norme harmonisée donne, présomption de conformité à celles des exigences essentielles de sécurité et de santé contenue dans les directives, et traitées par la norme.

Norme et marquage CE

Pour les produits relevant d'une directive européenne dite *« nouvelle approche »*, le marquage, *et non marque*, CE est obligatoire dans la grande majorité des cas. **Il ne faut pas le confondre avec une marque de certification.** Il n'est applicable que dans les conditions fixées par ces directives. Il confère, aux produits qui le portent, le droit de circuler librement dans tous les pays de l'espace économique européen. Pour apposer ce marquage sur ses produits, le responsable de la mise sur le marché doit réaliser, ou faire réaliser les contrôles et essais lui permettant d'en vérifier la conformité aux exigences essentielles contenues dans la directive.
Il est le témoignage de la conduite des procédures de vérification de la conformité, avant la mise des produits sur le marché, et est apposé par le responsable de la mise sur le marché.

Ce n'est pas une marque de qualité.

✓ Conformité aux exigences essentielles des directives européennes
✓ Passeport pour la libre circulation des produits dans le marché unique
Objectif : Faciliter la surveillance du marché

Norme, marquage et marque

Sous certaines conditions, les marques de qualité peuvent coexister à titre volontaire avec le marquage CE, à condition de ne pas constituer une entrave à la libre circulation des produits. Les marques de qualité doivent alors apporter une valeur ajoutée qui ne serait pas couverte par le marquage CE. Elles ne doivent pas apporter de confusion

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un système qualité, un processus, un service, est conforme à des exigences spécifiées dans un référentiel publié au Journal officiel et connu de tous.

Il existe plusieurs types de certifications volontaires, dont certaines sont basées sur des normes.

Les différents types de certification volontaire en France

- **La certification du système qualité** ISO 9000
- **La certification ISO 14 000** (management environnemental).
- **La certification de personne** atteste la compétence et la qualification professionnelles.
- **La Key Mark, certification européenne volontaire,** , de conformité des produits à des normes européennes spécifiques.
- **L'Ecolabel européen**, à l'instar de la marque NF Environnement, label écologique officiel, régi par un Règlement.
- **La certification des produits industriels et des services,** encadrée, en France, par le Code de la Consommation (articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-12).

Consensus : mode d'emploi

La recherche du consensus fait partie du règlement intérieur du CEN, du CENELEC et de l'ETSI Le consensus y est défini comme un accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles. Le consensus n'implique pas l'unanimité. Le rôle de l'animateur ou du président de réunion est, bien entendu, primordial, mais il est nécessaire que chaque expert, membre de la commission, y mette du sien. Le consensus final est donc une sorte d'équilibre abouti, et, par définition, délicat, et fragile, entre la prise en compte des intérêts particuliers, et celle des intérêts collectifs.

Les trois types d'organismes de normalisation

Filière d'appartenance	Niveau international	Niveau européen	Instance nationale
Généraliste	ISO	CEN	AFNOR
Electrique, électrotec.	CEI	CENELEC	UTE
Télécoms	UIT	ETSI	CGTEC (AFNOR)